



MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

151, rue Saint-Joseph C.P. 220
Sainte-Félicité (Québec)
G0J 2K0
Tél.: 418 733-4628 Fax: 418 733-8377
Courriel: ste-felicite@lamatanie.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

AVIS PUBLIC PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 141

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté le 01 août 2022 le règlement suivant :

*Règlement numéro 141 modifiant le règlement de zonage numéro 76 afin d'autoriser le loisir d'intérieur dans la zone 12-C et d'apporter diverses modifications aux normes relatives aux bâtiments principaux et usages complémentaires.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

La municipalité désire modifier son règlement de zonage afin de permettre l'activité de loisir intérieur dans la zone 12-C à dominance commerciale et de services. Elle modifie aussi les normes applicables aux bâtiments multiusages et aux terrains d'angle, ces changements impacteront les dimensions et les marges de recul latérales aux bâtiment principaux. La municipalité souhaite également autoriser comme usage complémentaire parmi les activités artisanales la fabrication de thé et de tisanes. Les changements ont pour but de favoriser le développement de plusieurs activités et de promouvoir la vitalité de la municipalité.

Le règlement a reçu le certificat de conformité de directeur général adjoint et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, le 18 août 2022 et il est entré en vigueur à cette même date.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité www.saintefelicite.ca où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Félicité, ce 23^{ème} jour du mois d'août 2022.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier